



14ème législature

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Question N° : 33646 | De M. Élie Aboud (Union pour un Mouvement Populaire - Hérault) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Affaires sociales et santé | | Ministère attributaire > Affaires sociales et santé |
| Rubrique > politique sociale | Tête d'analyse > lutte contre l'exclusion | Analyse > solitude. lutte et prévention. |
| Question publiée au JO le : 23/07/2013 Réponse publiée au JO le : 12/07/2016 page : 6570 Date de changement d'attribution : 12/02/2016 | | |

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'inquiétante enquête concernant la solitude rendue par la Fondation de France. En effet, cette enquête porte à 5 millions le nombre de Français victimes de solitude, soit un million de plus qu'en 2010. À l'heure où les réseaux sociaux se multiplient sur la toile, le lien social semble se distendre, isolant ainsi une part grandissante de la population. Alors que la médecine a apporté un gain de longévité substantiel à la population, portant l'espérance de vie à environ 85 ans pour les femmes et 80 ans pour les hommes, la solitude frappe aujourd'hui 24 % (contre 16 % en 2010) des plus de 75 ans laissant ainsi nos aînés s'emmurier dans le silence et l'isolement. Cette enquête met également en exergue un phénomène nouveau : l'isolement des 18-29 ans, touchant aujourd'hui 6 % d'entre eux. La France ne peut, d'autant plus dans notre environnement actuel, se permettre d'abandonner ses aînés, richesse culturelle de notre pays et délaissés également sa jeunesse porteur d'avenir. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les politiques publiques mises en œuvre par l'Etat et les collectivités territoriales contribuent en continu à la lutte contre l'isolement. Des actions en faveur des jeunes visent à prévenir la solitude, le décrochage scolaire, la dépression et le suicide. Des familles isolées renouent des liens sociaux grâce au parrainage et à l'action des « Réseau d'écoute, d'accompagnement et d'appui aux parents ». Des personnes en situation de précarité tissent des liens avec les bénévoles dans le cadre des actions d'aide alimentaire. Des personnes handicapées peuvent accéder plus facilement aux sports, aux activités culturelles et aux loisirs grâce à la mise en œuvre du label « destination pour tous » et à la création d'un forfait « vie sociale » de 30h par mois dans le cadre des plans de compensation. Dans la période récente une attention toute particulière a été portée par le gouvernement à l'isolement des personnes âgées. En effet près d'un quart des personnes en situation d'isolement relationnel est composé de personnes âgées de plus de 75 ans, soit environ 1,2 million de personnes (Fondation de France, 2013). La part des âgés isolés augmente fortement. Lutter contre l'isolement social suppose d'encourager la participation des citoyens et des acteurs locaux volontaires pour développer la création de lien social avec les personnes fragilisées. C'est pourquoi, avec le soutien des associations, le gouvernement a procédé au lancement du plan National MONALISA (mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées). Le 27 janvier 2014, la charte nationale MONALISA a été signée entre le gouvernement et les grands réseaux et organismes nationaux associés à cette action. Le plan a été lancé dans huit « départements témoins ». L'objectif est de susciter progressivement dans l'ensemble du territoire des « équipes citoyennes » qui détermineront elles-mêmes un programme



d'accompagnement des personnes âgées avec l'appui de référents nationaux et dans le cadre des principes éthiques retenus dans la charte nationale. MONALISA est une démarche d'innovation sociale favorisant la complémentarité entre l'action des professionnels engagés sur le champ de l'âge et celle des bénévoles. Le rapport annexé à la loi no 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement conforte la volonté du gouvernement d'accompagner le déploiement de cette mobilisation nationale. Des moyens spécifiques sont d'ores et déjà mobilisés pour assurer une structuration nationale des initiatives ainsi que le lancement d'actions de communication et de formation. MONALISA bénéficie du soutien financier de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et du soutien de l'agence du service civique dans une perspective de renouvellement du bénévolat et de promotion des liens intergénérationnels.